

(N<sup>o</sup> 48.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 25 MAI 1871.

---

**Rapport de la Commission des Travaux publics  
chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre  
au Département des Travaux publics un crédit  
provisoire de 8,000,000 de francs à valoir sur  
le Budget des dépenses de l'exercice 1871.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 149 et 150 de la Chambre des Représentants.)*

---

Le Budget des Travaux publics pour l'exercice de l'année 1871 n'étant pas encore voté par les deux Chambres, et, d'autre part, le service de ce Département ne pouvant pas être enrayé, votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer de voter un troisième crédit provisoire de huit millions de francs, pour solder les dépenses présumées d'une période de deux mois.

*Pour le Président,*  
MAZEMAN DE COUTHOVE.

*Le Rapporteur,*  
Baron G. DE WOELMONT.